

## Séance du 23 Novembre 2016

Le vingt-trois novembre deux mille seize, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 17/11/2016

Date d'affichage : 29/11/2016

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient excusés : Mme LEVALLOIS ;  
M. ALLIX (procuration Mme PAISANT).

Était absente : Mme GOSSET.

M. CORON, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte rendu de la séance du 26 octobre 2016. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

### **I. Créances irrécouvrables : admission en non-valeur (visa 25/11/2016)**

M. le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables relatif à des redevances ordures ménagères non encaissées et réparties comme suit :

- M. WHITAKER Colin pour 42.00 € (année 2011) ;
- Mme CLEMENT de COLOMBIERE Paulette pour 50.00 € (année 2012) ;
- M. PIRONIN Julien pour 11.33 € (année 2012).

M. le Maire précise que contrairement à une procédure de rétablissement personnel (PRP), le recouvrement est toujours possible. En effet, au vu des montants à recouvrer, les seuils étaient souvent en-dessous des minima des procédures de recouvrement dont dispose le comptable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non-valeur de la somme de 103.33 €, répartie comme ci-dessus et autorise M. le Maire à mandater ce montant sur le compte budgétaire 6541 du budget communal.

### **II. Transfert des compétences du SMAEP de Montpinchon au SDeau50 : désignation des délégués (visa 25/11/2016)**

Vu la décision du SMAEP de Montpinchon en date du 31 mars 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité des compétences exercées par le SMAEP de Montpinchon au SDeau50 et constatant la dissolution du SMAEP de Montpinchon à cette date,

Considérant que la commune de Carantilly actuellement membre du SMAEP de Montpinchon va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) de Montpinchon au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production/distribution,

Considérant que la commune de Carantilly doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

pour siéger dans le CLEP Montpinchon,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- délégué titulaire : M. BAZIN.
- délégué suppléant : M. CORON.

pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) de Montpinchon au sein du SDeau50.

*Cette délibération annule et remplace celle du 28 septembre 2016.*

### **III. Parking hôtel restaurant : devis travaux supplémentaires (visa 25/11/2016)**

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise TP GENÉT de Marigny pour des travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement du parking de l'hôtel restaurant. En effet, l'emplacement des places de parking a été changé et une bordure en béton a dû être refaite suite à une erreur d'une autre entreprise.

Le montant de l'ensemble s'élève à 241.25 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise GENÉT d'un montant de 241.25 € HT et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **IV. Indemnité de gardiennage de l'église année 2016 (visa 25/11/2016)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2016, il n'y a pas de revalorisation de prévue, tout comme l'année dernière.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide donc d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC la somme de 474.22 € pour l'année 2016 (montant maximum alloué à un gardien résidant dans la commune).

### **V. Utilisation d'un crédit de trésorerie (visa 25/11/2016)**

**ARTICLE 1 :** Monsieur le Maire de CARANTILLY est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de **70 000 €**, dans l'attente de versements de dotations et de subventions.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de **10 000 €**.  
Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**.  
Ce concours est assorti de **210 €** de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

**ARTICLE 2 :** Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur **Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil** (valeur de l'index neutralisé à 0% à la baisse), augmenté d'une marge de **1,50 %**

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

**ARTICLE 3 :** Le Conseil Municipal de Carantilly s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

**ARTICLE 4 :** Le Conseil Municipal de Carantilly :

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune de Carantilly à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.

- donne le cas échéant délégation à Messieurs Bruno CORON et Erik DUFORT ainsi qu'à Mme Malika LEDOUX en leur qualité d'adjoint pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

## **VI. Lutte collective contre les frelons asiatiques (visa 25/11/2016)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la lutte collective contre les frelons asiatiques a été confiée à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

La FDGDON animera et coordonnera la lutte contre les frelons asiatiques en mettant en œuvre 3 types d'actions : l'information du public, la veille et la surveillance du territoire, la lutte proprement dite.

Ces travaux sont encadrés par un arrêté préfectoral en date du 10 novembre 2016.

Il est proposé à toutes les communes du Département une convention qui entérine les modalités de mise en place des actions confiées à la FDGDON.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques à partir de 2017, étant donné que les nids ne sont plus actifs à cette période de l'année et que leur destruction n'est pas justifiée car ils ne seront plus fonctionnels au printemps prochain ;

- autorise M. le Maire à signer une convention pour l'année 2017 avec la FDGDON de la Manche et tout autre document relatif à cette affaire.

## **VII. Affaires diverses**

### **1/ Communication :**

- **Site :** Les agents rencontrent encore quelques difficultés pour le faire fonctionner. M. le Maire demande un peu d'indulgence.

Après avoir demandé avis, M. le Maire répond aux questions posées lors de la dernière séance du CM :

- Le site appartient à la commune de Carantilly ;
- La commune peut le fermer par courrier (AR) signé du maire ;
- Le Maire en est le responsable pendant son mandat exclusivement.

M. DUFORT fait remarquer qu'afin de ne pas se retrouver dans la situation de 2015, il serait souhaitable que la décision d'ouverture ou de fermeture du site soit prise par le Maire après délibération du CM qui lui donne son accord.

M. le Maire et l'ensemble des conseillers sont d'accord sur cette proposition : une délibération dans ce sens sera prise lors du prochain conseil.

- **Bulletin Communal :** Suite à la démission de 2 conseillers, M. le maire demande des volontaires pour rejoindre l'équipe de rédaction. Sont désignés: MM. CORON Bruno, DUFORT Erik, BAZIN Denis ; Mmes PAISANT Nadège, LEMERRE Honorine.

- **Fibre optique :** M. le Maire expose au conseil municipal que le déploiement de la fibre optique sur notre territoire est très attendu, en particulier dans certains villages n'ayant aucune connexion internet.

Il rappelle les différentes positions du Conseil Départemental et de Manche Numérique à ce sujet. (voir conseils du 26 octobre 2015 et 18 mai 2016).

Après de difficiles négociations, nous avons obtenu la prise en compte de nouvelles prises sur le circuit Carantilly (calvaire) / Dangy (bourg). Ainsi les villages bordants devraient être raccordés.

Certes, ce n'est qu'un début et les travaux devraient commencer au premier semestre 2017.

- **Fusion Saint-Lô Agglo :** M. le Maire fait le point sur les nombreuses réunions qui ont lieu avec les services de cet EPCI que nous rejoindrons le 1er janvier 2017.

Il rappelle qu'une réunion a eu lieu le 14 novembre à St Ebremond de Bonfossé où tous les conseillers

municipaux des communes de la CC de Canisy étaient invités. Cette réunion conduite par le cabinet "Ressources Consultants" a permis à chacun de mieux connaître les mécanismes de la fusion.

De nombreuses questions restent en suspens, en particulier l'aspect finances.

**4/ Voirie :** M. Bruno CORON se rendra à une des dernières réunions de la commission voirie de la CC de Canisy le 30 novembre.

La CC de Canisy aura investi pour Carantilly, en 4 ans, la somme de 100 000 €.

Son budget annuel est de 430 000 € en investissement et 120 000 € en fonctionnement.

**5/ Effacement de réseaux :** L'entreprise ALLEZ va procéder à l'effacement des réseaux et au remplacement de 2 candélabres route de Cerisy la Salle début décembre. Un arrêté de circulation a été pris.

**6/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :** Une réunion aura lieu à Soulles le 7 décembre 2016. Tous les conseillers municipaux sont invités.

### VIII. Questions diverses

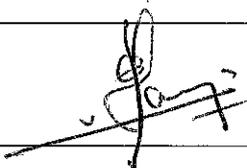
- Mme LEDOUX soulève un problème rencontré par les collégiens et lycéens qui attendent leur bus sur la place : l'abribus est trop petit. Elle demande qu'une solution soit trouvée rapidement.

M. le Maire lui répond qu'il prend en compte cette demande qui sera étudiée avec les adjoints chargés des bâtiments et de l'environnement.

- Mme LEDOUX présente le guide touristique de Saint-Lô Agglo et se dit satisfaite de ce document.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

|  |   |
|--|---|
| Le Maire,<br>Pierre BOURGE  | Le Secrétaire,<br>Bruno CORON  |
| Erik DUFORT  | Cécile GOSSET<br>Absente  |
| Malika LEDOUX  | Gratien ALLIX<br>PP N. PAISANT  |
| Nadège PAISANT   | Honorine LEMERRE  |
| Pascal BELLÉE  | Stéphanie CANTO   |
| Denis BAZIN  | Laurent LEPLEY  |
| Mireille LEVALLOIS<br>Excusée  | André BOURGÈS   |